

n° 8

Juin
2021

Furesta di Corsica

Journal semestriel d'information des propriétaires forestiers

LABEL BAS CARBONE : CERTIFIER DES PROJETS DE SÉQUESTRATION DU CARBONE

**Rédaction des
PSG :
nouvelles aides
financières**

3

**Projet de
territoire
forestier à
Antisanti**

4

**Dérèglements
climatiques :
quels enjeux
pour la forêt
corse ?**

10



Ce printemps 2021 a vu la conclusion d'un partenariat entre l'ODARC et le CRPF qui vise à renforcer leur collaboration sur une première période de trois ans allant de 2021 à 2023.

Cette convention cadre a été officiellement signée et présentée à la presse le 23 avril dernier dans la salle de réunion de la Casa di a Furesta di Vivariu, dans une ambiance amicale et chaleureuse où les présidents, les élus forestiers et les cadres de chaque établissement se sont prêtés volontiers aux questions des journalistes présents.

Il y a dans ce nouveau partenariat, la traduction du poids de la forêt privée sur notre territoire, aussi bien en termes de superficie puisqu'elle représente près des 4/5 de la forêt insulaire, qu'en nombre de propriétaires puisqu'on l'estime à un minimum de 70 000. Il y a aussi l'affirmation d'une volonté de construire un développement économique avec la forêt privée, en y considérant bien sûr les nombreux handicaps de celle-ci (désordre juridique, foncier morcelé, nécessité du regroupement des propriétaires, desserte inexistante). Déjà des solutions ont été mises en œuvre et permettent de faire émerger des réponses pour encourager les propriétaires à mobiliser les ressources de leurs forêts et répondre à la demande du marché. Les chênes-liège sortent progressivement de l'oubli. Les chênes-verts font l'objet d'études comme Innovilex pour répondre à une demande possible en bois d'œuvre. Les châtaigniers répondent de manière ponctuelle à de nouveaux besoins en équipement, ainsi que le pin maritime très présent en forêt privée et le pin lariciu, plus rarement, qui doivent pouvoir bénéficier des actions de relance de la sylviculture sur les arbres d'avenir et répondre aux besoins des quelques scieurs locaux. Sans parler du bois énergie apte à rentabiliser les coûts des actions de balivage, d'éclaircie, d'élagage, de détournement et ainsi alimenter en biomasse les petites unités de production de réseau de chaleur dans le rural, tout en produisant des quantités importantes de bois de feu dans un marché où l'avènement récent d'un syndicat d'exploitants et d'entrepreneurs de travaux forestiers peut conduire à apporter la transparence nécessaire à son développement.

L'addition du CRPF et de l'ODARC, avec pour chacun des organismes, sa forte compétence et sa capacité de mobiliser, doit permettre de répondre aux objectifs que cette convention cadre s'est donnée en répondant aussi bien aux besoins des propriétaires forestiers, qu'aux nécessités des acteurs de l'aménagement du territoire que sont les communes et les communautés de communes et ainsi qu'à celles des acteurs économiques de la filière forêt bois. Quels sont ces objectifs ?

En premier lieu, communiquer et sensibiliser les propriétaires forestiers privés à travers des outils de communication sur des thèmes communs propres à assurer l'information de ces propriétaires, le soutien au bulletin semestriel du CRPF « Furesta di Corsica » ou l'organisation de séminaires sur des thèmes spécifiques à la forêt privée de Corse et de Méditerranée. Le présent bulletin bénéficie déjà de ce concours.

Puis, pour assurer le travail d'émergence de projets régionaux de développement forestier, l'ODARC et le CRPF démultiplieront leur force d'action sur le terrain pour dynamiser l'animation foncière auprès des propriétaires. En permettant de dépasser les difficultés liées aux fortes indivisions et au morcellement de la propriété forestière, des moyens viendront renforcer les équipes techniques pour assurer la progression du nombre de documents de gestion durable, accroître la capacité de regroupement des propriétaires pour la gestion, afin de faire naître des périmètres de développement forestier répartis sur le territoire insulaire, avec l'action motrice des collectivités locales. Dès cette année et pour trois ans, un technicien forestier sera embauché au CRPF pour la réalisation de ces actions.

Sommaire

- Aides financières à la rédaction des Plans Simples de Gestion (PSG) p.3
- Un projet de territoire au cœur d'Antisanti p.4
- Le Carbone forestier p.5
- DSF : Bilan sanitaire des forêts : année 2020 p.6
- Vers une création d'une marque certifiée pour le bois corse p.8
- Interview du Président d'I Linaghjoli corsi p.9
- Dérèglement climatique : quels enjeux pour la forêt privée p.10
- Parole au Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de Corse p.13
- Etablissement d'un partenariat entre l'ODARC et le CRPF de Corse p.14
- Informations filière p.15

Afin de répondre de manière complémentaire aux défis nés du contexte de changement climatique, des actions doivent être entreprises pour mieux anticiper l'adaptation des peuplements forestiers, la gestion du risque incendie, la prévention des effets des fortes intempéries, la promotion de projets de Carbone forestier. Pour cela, le CRPF pourra compter sur l'ODARC et ainsi soutenir des études avec des partenaires scientifiques et techniques afin d'orienter les forêts privées vers des solutions adaptées. Avec le soutien de l'ODARC, la forêt privée de Corse sous l'action du CRPF de Corse en charge de son développement va désormais pouvoir apporter son important potentiel forestier au service de l'économie rurale et de la fonction écologique croissante qu'elle remplit et qui devient prépondérante dans le contexte actuel.

Daniel LUCCIONI
Président du CRPF de Corse

Aides financières pour la rédaction des Plans Simples de Gestion (PSG)

La Collectivité de Corse a mis à jour au cours de l'année 2020 son dispositif de soutien aux propriétaires forestiers privés de l'île désireux de doter leur forêt d'un Plan Simple de Gestion. Retrouvez toutes les dispositions ci-dessous ...

Le montant de l'aide allouée est fixé en fonction de la surface des peuplements forestiers à gérer selon la nomenclature des peuplements établie.

Pour les PSG de propriétaires regroupés, une **majoration** de l'aide de 20 % est applicable à partir de 4 propriétaires regroupés. En cas d'indivision, la majoration est applicable si l'indivision concerne des filiations au minimum du 2^{ème} degré et comptant au moins 5 co-indivisaires. Les PSG ne présentant pas de projet de coupes ou de travaux se verra appliquer une **minoration de 50 %** de l'aide.

Surface des peuplements à étudier comprise entre :	Montant de l'aide
10 à 25 ha	2500 €
>25 à 50 ha	3000 €
>50 à 100 ha	3500 €
>100 à 200 ha	5250 €
>200 à 300 ha	7250 €
>300 à 400 ha	9250 €
>400 à 500 ha	11 250 €
>500 à 600 ha	13 250 €
>600 à 700 ha	15 250 €
>700 à 800 ha	17 250 €
>800 à 900 ha	19 250 €
>900 à 1000 ha	21 250 €
>1000 ha	23 250 €

Les PSG devront prévoir l'aménagement des forêts sur des périodes minimales :

- de 10 à 200 ha : 15 ans
- de 200 à 500 ha : 20 ans
- supérieur à 500 ha : 25 ans.

L'aide est versée directement aux hommes de l'art ou organismes agréés, par délégation de maîtrise d'ouvrage de la réalisation de l'étude de la part des propriétaires. Le versement de l'aide se fera en deux fois :

- 80 % de l'aide prévue au dépôt d'une première ébauche de la cartographie des peuplements et d'une présentation des objectifs du PSG, sous réserve que des projets de coupes ou travaux soient mentionnés. En absence de ces projets le versement est plafonné à 40 % de l'aide.
- Le solde de l'aide sur présentation de la Décision d'Agrément du PSG par le CRPF de Corse et du document final signé par le propriétaire.

Quels sont les peuplements éligibles ?

Feuillus	Résineux
<ul style="list-style-type: none"> • Forêt fermée de chêne vert pur, décidus pur, sempervirent pur • Forêt fermée de chêne liège pur • Forêt fermée de hêtre pur • Forêt fermée à mélange de chêne liège et arbousier • Forêt fermée à mélange de chêne vert et arbousier • Forêt ouverte de chêne liège pur et formation herbacée • Forêt ouverte de chêne liège pur et lande • Forêt ouverte de chêne vert pur et formation herbacée • Forêt ouverte de chêne vert pur et lande • Peupleraie 	<ul style="list-style-type: none"> • Forêt fermée de douglas pur • Forêt fermée de pin d'alep pur • Forêt fermée de pin laricio ou pin noir • Forêt fermée de pin maritime pur • Forêt fermée de pin pignon pur • Forêt fermée de sapin ou épicéa • Forêt fermée d'autre pin pur • Forêt fermée à mélange de pin pur • Forêt ouverte de pin laricio ou pin noir pur • Forêt ouverte de pin maritime pur
<ul style="list-style-type: none"> • Forêt ouverte à mélange de pin maritime prépondérant et feuillu 	<p><i>d'après BD Forêt V2 IGN</i></p>

D'autres types de peuplements peuvent être éligibles à l'aide et devront faire l'objet d'un diagnostic de l'agent instructeur (cartographie, visite de terrain, données IFN, ...). L'expertise tiendra compte de l'avenir forestier de la zone concernée par l'analyse de critères liés notamment aux essences la composant. Au titre du présent dispositif l'arbousier, le lentisque, la bruyère, l'olivier, l'oléastre, le génévrier ou encore le myrte ne sont pas qualifiés d'essences forestières.

Philippa Sbrescia, Technicienne forestière

Un projet de territoire au coeur d'Antisanti

Fin 2019, le CRPF de Corse, avec la participation financière de la DRAAF de Corse a débuté un projet de développement forestier concerté sur la commune d'Antisanti. Comme vous le savez, l'accessibilité à vos bois et leur exploitation sont souvent difficile lorsque vous possédez de petites parcelles, c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour répondre à cette problématique. Freiné par la crise sanitaire du COVID-19, le déroulement du projet a repris du souffle en 2021, notamment à travers plusieurs réunions de présentation réalisées en visioconférences auprès des propriétaires forestiers concernés par le projet. Zoom sur ce projet territorial...

Le territoire ciblé est un massif forestier de près de 300 hectares sur la commune d'Antisanti en Haute-Corse, essentiellement composé d'un mélange de chêne-liège et de chêne vert et de maquis à arbousier, constituant un potentiel forestier important à valoriser.

Le projet répond aux besoins exprimés par le territoire, en effet, certains propriétaires ont manifesté leur volonté de réhabiliter une ancienne piste créée par l'Association foncière de remembrement d'Antisanti (inactive depuis plusieurs décennies) dans le but de rétablir l'accès à leurs parcelles afin de mettre en valeur leurs forêts. Cette dernière, qui desservait l'intégralité des parcelles désignées, est à ce jour envahie par le maquis et doit faire l'objet de travaux de remise en état en divers points qui ont été identifiés sur le terrain par notre équipe technique. Deux importants « points noirs » matérialisés par deux effondrements de la piste au niveau de cours d'eau temporaires ont été identifiés et doivent faire l'objet de travaux structurants.

Hormis ces deux problèmes, les principaux travaux à engager pour remettre en état la piste consistent à éliminer un maquis haut parfois dense et quasi impénétrable sur une partie. L'avantage supplémentaire de cette piste est qu'elle permettrait de relier la RT 50 (axe Corte-Aleria) à une route communale carrossable principalement empruntée par des agriculteurs, ce qui faciliterait l'accès des secours dans une zone soumise à un fort risque incendie. A ce jour, la principale problématique est que la piste appartient à une Association de remembrement n'existant plus que juridiquement mais qui demeure néanmoins propriétaire de la piste, c'est pourquoi elle devra statuer sur son devenir : soit l'Association décide par Assemblée Générale de lancer un projet de remise en état en son nom, soit elle décide que la piste ne lui appartient plus et elle retombe dans le droit commun, ce sera donc aux propriétaires concernés d'initier un projet de remise en état de la piste en concertation.



Périmètre du projet sur la commune d'Antisanti

Le regroupement des propriétaires forestiers et leur structuration autour de ce projet commun faciliterait la gestion et l'entretien de parcelles forestières à l'abandon, ce qui permettrait de favoriser le développement de fonctions économiques, écologiques et sociales de la forêt sur le territoire, en surmontant les problèmes liés à l'indivision et au morcellement. De plus, il est important de noter qu'il existe des aides de l'ODARC permettant de financer ce type de projet à hauteur de 100 % des dépenses dans le cadre d'un regroupement de propriétaires forestiers.



Photographie : ©CRPF de Corse

Portion de piste peu à peu envahie par le maquis dans la zone du projet

Des relevés sur le terrain ont permis d'établir des typologies de peuplement ainsi que les itinéraires techniques correspondants qui visent à la production de bois et de liège de qualité dans le respect des règles de gestion durable de la forêt. Ce territoire est marqué par une vie sylvicole dynamique, en effet, plusieurs coupes de bois passées de chêne vert sont visibles (divers âges), certains peuplements de chêne-liège anciens ont été exploités par le passé tandis que de jeunes peuplements colonisent d'anciennes parcelles agricoles abandonnées de manière dynamique. La caractérisation d'unités de gestion forestière cohérentes permettra aux propriétaires concernés par le projet d'avoir un aperçu des potentialités de leur patrimoine forestier.

Philippa Sbrescia, Technicienne forestière

Le Carbone forestier

Le dioxyde de carbone (CO₂) contribue à l'intensification de l'effet de serre responsable du réchauffement climatique. Chaque année la France en rejette plus de 400 millions de tonnes lorsque la planète en rejeterait plus de 30 gigatonnes dans l'atmosphère. Pour assurer sa photosynthèse et ainsi produire son énergie (glucides) l'arbre absorbe en journée du CO₂; on parle de séquestration carbone. L'arbre est ainsi considéré comme un puit de carbone. L'arbre rejette également du CO₂ dans l'atmosphère en utilisant cette énergie, par le phénomène de respiration, pour assurer son métabolisme (croissance, renouvellement des feuilles,...); il devient aussi une source de carbone.

LA SOURCE OU LE PUIT ?

Les jeunes forêts pour assurer leur dynamique de croissance séquestrent plus de carbone qu'une forêt vieillissante. On suppose que les forêts âgées atteignent un équilibre où le bilan respiratoire compenserait celui de la photosynthèse; le bilan carbone serait ainsi nul pour ces forêts. On considère que les forêts françaises, dans leur ensemble, se comportent actuellement comme un puit de carbone absorbant annuellement 12% des émissions nationales de CO₂. La progression des surfaces forestières, la croissance forte des jeunes peuplements issus des reboisements du Fond Forestier National (FFN) et la conversion, naturelle ou accompagnée par l'Homme, des taillis en futaie améliorent la fonction de puit de carbone des forêts françaises.

ESSENCE PRINCIPALE DU PEUPEMENT	STOCK DE CARBONE MOYEN À L'HECTARE TONNE DE CARBONE/HECTARE
Hêtre	109 ± 5
Châtaignier	90 ± 6
Pin maritime	48 ± 4
Chêne vert	43 ± 6

Stock moyen à l'hectare selon l'essence principale du peuplement (hors carbone du sol) IGN, 2015

L'Institut Géographique National (IGN) estime à 65 tonnes par hectare, le stock moyen de carbone des forêts corses (moyenne nationale : 77 tC/ha).

L'ARBRE ET LE SYLVICULTEUR

Si la séquestration du carbone en forêt peut se faire naturellement sans solliciter la main du sylviculteur il est important de rappeler que la forêt est soumise aux risques (incendie, sanitaire,...) pouvant rapidement déstocker le carbone séquestré. La gestion durable des forêts limite ces risques tout en favorisant, en plus de la séquestration (régénération naturelle, conversion des taillis,...), d'autres réservoirs à carbone sur l'ensemble de la filière. Les produits bois, issus de l'exploitation des forêts, prolongent sur leur durée de vie, le stockage du carbone séquestré en forêt. L'utilisation du bois issu des forêts gérées permet également de limiter l'utilisation de matériaux énergivores (béton,...) et d'énergies fossiles (pétrole,...), on parle de substitution.

LE LABEL BAS CARBONE

Ce Label lancé en France par le gouvernement en 2019 certifie des projets de séquestration carbone dans tous les secteurs (forêt, agriculture, transport,...). Le CNPF a contribué à l'émergence d'un cadre permettant la compensation volontaire de l'empreinte carbone des entreprises dans le secteur forestier. Trois méthodes forestières, rédigées par le CNPF, labellisent actuellement les itinéraires techniques suivant :

- Le boisement de terres agricoles ou de friches embroussaillées ;
- La reconstitution de forêts dégradées (tempête, incendie, dépérissement intense) ;
- La conversion de taillis bien venants en futaies sur souches.

Chaque méthode calcule, par rapport à un scénario de référence, la séquestration, le stockage et la substitution additionnels de carbone selon l'itinéraire technique choisi. Ainsi une entreprise a la possibilité, après avoir évité et réduit ses émissions de carbone, de les compenser en finançant des travaux forestiers (boisement, reboisement, balivage) dans le cadre de ces trois méthodes. Les CRPF se mobilisent en région pour faire le lien entre ces entreprises et les propriétaires forestiers privés souhaitant réaliser ces travaux dans leurs documents de gestion durable.

Pour en savoir plus : <https://www.cnpf.fr/n/label-bas-carbone/n:3651>

Florian Galinat, Ingénieur forestier

LABEL BAS CARBONE



Taillis de châtaignier à baliver en Castagniccia

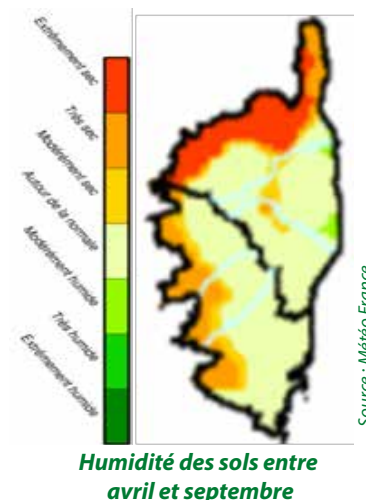
Photographie : Adrien PAVIE ©CNPF

Bilan sanitaire des forêts insulaires : année 2020

Contrairement à une grande partie des régions du continent, l'année 2020 aura été globalement bénéfique aux peuplements forestiers aussi bien sur le plan climatique avec des bilans hydriques plutôt favorables, que sanitaire avec des problèmes peu impactants.

Bilan météorologique

L'année 2020 a été globalement chaude avec des températures moyennes supérieures à la normale de 1 à 3°C selon les saisons. Si le cumul global des précipitations a été proche de la normale et favorable à la végétation sur une grande partie de l'île, on note cependant comme le montre l'indicateur d'humidité des sols entre avril et septembre, des déficits hydriques localisés avec assèchement fort des sols sur la Balagne. Ce phénomène s'est manifesté, dès le début août, par des dessèchements et rougissements de feuilles sur les chênes pubescents et essences du maquis de Balagne.



Etat sylvosanitaire des principales essences insulaires

Essences	Principaux problèmes récurrents
Pin laricio	Processionnaires du pin, Scolytes, dégâts du vent, Armillaire sp.
Pin maritime	Matsuccococcus feytaudi, Processionnaires du pin, Armillaire sp, Scolytes
Hêtre	Orchestre, sécheresse
Chêne vert	Bombyx Disparate, Chermès
Chêne liège	Dépérissements sporadiques, Bombyx disparate, attaques de platypes, Charbon de la mère
Chêne pubescent	Altise, sécheresse
Châtaignier	Dépérissements sporadiques, sécheresse, Chancre, Cynips
Eucalyptus	Dépérissements sporadiques, âges des arbres, sécheresse, attaque de capricorne, Psylle de l'eucalyptus
Etat de santé :	■ = bon ■ = moyen ■ = médiocre

Les faits marquants pour la région en 2020

Bombyx Disparate : L'année aura marqué le tournant de la gradation de bombyx. En effet, la nette régression des surfaces défoliées, environ 3000 ha contre 40000 en 2019 semble annoncer la fin de la gradation débutée en 2016. Les foyers 2020 étaient localisés essentiellement entre Sartène et Tizzano.

Point sur le dépérissement des châtaigniers en Castagniccia suite à une tournée du DSF : La région de la Castagniccia a été fortement impactée par l'arrivée du cynips mais les Châtaigneraies présentes dans cette région montrent aussi des dépérissements importants et ce malgré des conditions stationnelles très favorables. La recherche de l'encre du châtaignier, *Phytophthora* sp, n'a pas permis de confirmer sa présence. Le dépérissement observé semble être lié à la pression du chancre, *Cryphonectria parasitica*, du cynips et des sécheresses répétées de ces dernières décennies.

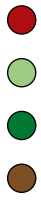


Chenille de Bombyx au 5^{ème} stade

Photographie : Pascal Guillet ©CNPF

Fructifications en forêt :

L'année 2020 a été marquée par une bonne fructification des chênes et des hêtres. Les glands se sont révélés abondant aussi bien en yeuseraie qu'en suberaie.



Les suivis spécifiques

La processionnaire du Pin : Mise à part quelques foyers de défoliations dans le Niolu, l'activité de la processionnaire a été relativement faible en 2020.

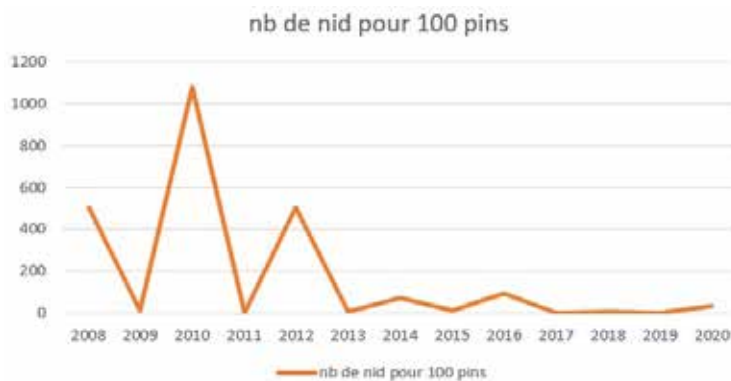
Suivi de placettes chêne-liège : Les deux dernières années 2019 et 2020 ont eu une pluviométrie relativement conséquente ce qui a stabilisé l'état sanitaire sur les meilleures stations, en revanche sur la station défavorable de Ventiseri les déficits foliaires sont constants. On note sur l'extrême sud, une bonne refeuillement des arbres attaqués par le Bombyx en 2019.

Point de vigilance : On observe, sur les placettes du réseau où le liège est exploité, des attaques de Platype qui peuvent conduire à des mortalités sur les arbres affaiblis ou stressés.

La cochenille du pin maritime *Matsuccocus Feytaudi* : La campagne de mesure réalisée en février 2020 sur les placettes permanentes de première génération en Haute-Corse montre une faible augmentation de la mortalité sur l'ensemble du dispositif comme en 2019. Sur les placettes de deuxième génération (Verghello, Ghisoni et Pinia), l'évolution des symptômes se confirme.

Le suivi de l'extension du foyer, à l'aide de piège à phéromone, s'est poursuivi en 2020 avec le suivi de 27 pièges par les Correspondants Observateurs (CO) du DSF.

Les résultats 2020 confirment que le front a basculé totalement en Corse du Sud. L'insecte est présent sur l'ensemble du département de Haute-Corse. Au sud, les massifs de l'Ospedale, Bavelle (secteur Zonza), Valle-Male demeurent indemnes. On note cependant la capture d'un insecte dans l'extrême sud dans la zone de Borivoli (massif de Cagna).



Evolution des nids de processionnaire du pin sur les 12 dernières années 2008-2020 - Données DSF



Piège de *Matsuccocus feytaudi*

Photographie : Marc Audibert ©DDTM2A



Photographie : Orso Cerati ©CRPF de Corse

Piège insectes xylophages

La surveillance des organismes invasifs et émergents en 2020

En 2020, le dispositif national a été modifié et rassemblé dans une surveillance globale appelée SORE (Surveillance Organisme réglementés et émergents). Pour la filière forêt, le DSF recherche les organismes qui présentent le plus grand risque au niveau européen et non encore présents en France. Les correspondants de la Santé des Forêts insulaires participent activement à ces recherches à l'aide de différents protocoles d'observation ou de piégeages.

Orso Cerati, Technicien forestier

Si vous observez des dégâts sur vos peuplements, contactez :
Orso Cerati - Technicien du CRPF
Référent Santé des Forêts 06.83.09.27.67

Source : Bilan annuel des correspondants observateurs de la Santé des Forêts de Corse.
Version complète du bilan : <https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Bilans-departementaux-2020-des>

Vers une création d'une marque certifiée pour le bois corse



Dans nos précédents numéros, l'ODARC nous présentait la marque «Lignum Corsica». Une étape importante vient d'être franchie dans le développement de la marque de certification «Lignum Corsica».



Nouveau préau de gîtes à Cristinacce en pin laricio

Photographie : ©ODARC

Le 23 mars dernier, le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) a validé le référentiel de la marque «Lignum Corsica».

LIGNUM CORSICA, marque déposée par l'ODARC pour favoriser l'utilisation de bois local est maintenant en voie de certification et pourra bientôt être identifiée et privilégiée sur le marché, y compris par la commande publique.

Pour pouvoir bénéficier de la marque, les entreprises insulaires devront organiser leur production pour répondre à 4 exigences :

- La traçabilité des bois attestant de leur provenance corse, issus de forêts durablement gérées et disposant d'une certification environnementale comme PEFC.
- La transformation réalisée par des entreprises locales.
- L'affichage de la résistance des bois de construction (classement mécanique).
- L'affichage d'une méthode fiable de séchage des bois.



Référentiel Lignum Corsica

La marque certifiée «Lignum Corsica» participe à l'effort de relance de la filière bois en favorisant la valorisation du bois d'œuvre insulaire, mais également le recours aux entreprises locales pour sa transformation. Chaque année, la Corse importe environ 25 millions d'euros de produits bois et le marché de ce matériau bio sourcé est en pleine expansion. «Lignum Corsica» est l'une des démarches engagées par les partenaires de la filière pour que l'économie locale du bois (depuis son exploitation jusqu'à sa dernière transformation) profite de cette évolution porteuse de plusieurs projets d'entreprises et créatrice d'emplois. Pour consolider cette démarche l'ODARC a parallèlement lancé une étude de marché qui permettra d'identifier les produits et activités sur lesquels les entreprises locales peuvent être compétitives. Le second comité de pilotage de cette étude aura lieu courant mai.



Moulin Mattei en châtaignier et en pin laricio locaux

Photographie : ©ODARC

«Lignum Corsica» est un instrument de reconquête d'une filière qui, malgré les difficultés actuelles, présente un grand potentiel sur l'île. La Corse, région la plus boisée des îles méditerranéennes, dispose de potentialités forestières dont la valorisation intéresse de plus en plus d'acteurs économiques.

L'enjeu est de taille et une certification pour le bois local, un atout dans la démarche de reconquête de la filière.

DA U CORE DI E NOSTRE FURESTE À U CORE DI NOSTRI PRUGETTI

Avec la récente accréditation du COFRAC, la démarche impulsée par l'ODARC entre donc dans la dernière ligne droite. Nous travaillons actuellement à l'identification des organismes de certification susceptibles de contrôler le respect du cahier des charges et de ses critères.

L'ODARC appelle tous les porteurs de projets et toutes les entreprises travaillant avec du bois local à entrer dans cette démarche pour faire émerger la certification «Lignum Corsica».

CONTACT : MATTHIEU BIANCARDINI 06 42 96 82 88 ODARC AVENUE PAUL GIACOBBI - BP 618 20 601 BASTIA CEDEX ODARC@ODARC.FR

L'ODARC s'est entretenu avec le Président d'I Lignaghjoli corsi le syndicat des exploitants forestiers de Corse



Assemblée Générale constitutive du Syndicat d'I Lignaghjoli corsi

Photographie : ©ODARC

Pouvez-vous présenter le jeune syndicat des exploitants forestiers de Corse « I lignaghjoli corsi » ?

Le syndicat régional a été créé en décembre 2020. Il a pour but de regrouper toutes les entreprises forestières afin que la profession soit reconnue, représentée et défendue le cas échéant.

Il a pour objectif de promouvoir la filière bois au travers, notamment, des partenariats avec ses représentants et acteurs de son développement.

Sa composition régionale fait de nous une force incontournable pour répondre aux besoins et attentes de chacun.

Quel rôle celui-ci joue-t-il dans la filière bois insulaire ?

Le syndicat a pour mission à travers ses compétences d'être l'acteur majeur de la relance de la filière bois en Corse.

Pouvez-vous vous présenter ? Quel est votre parcours ?

Je m'appelle Philippe MARIOTTI j'ai 38 ans je suis exploitant forestier depuis 2006, ancien Maire de la Commune d'Urbalacone 2014/2020 avec également un mandat de vice-président à la communauté des communes de la Piève de l'Ornano, ancien vice-président des COFOR2a et ancien vice-président du PETR OSVT en charge de la forêt.

Qu'est-ce qui vous a amené à vous impliquer dans la création de ce Syndicat des exploitants de la filière bois ?

Tous d'abord m'impliquer dans ma profession, la défendre et la faire reconnaître car jusqu'à cette création aucun syndicat n'existait. Pour cela il a fallu arpenter les routes de Corse pour convaincre et s'unir afin de créer un syndicat régional car aujourd'hui l'ODARC met en place des marques (ex : lignum corsica pour le bois d'œuvre et Corsica bois buches pour le bois de chauffage) et pour cela sans structuration de ce type nous ne serions pas à la hauteur si nous étions isolés.

Chacun y trouvera sa place, de la coupe à la mise en œuvre.

Quels sont les points forts du rôle des exploitants forestiers aujourd'hui ?

Nous sommes le maillon essentiel de la relance avec un objectif de promotion régionale à court terme mais également de promotion nationale à moyen terme et pourquoi pas étrangère, car il n'échappera à personne qu'aujourd'hui la Corse, voire la France achète du bois à l'étranger... c'est un comble.

Aujourd'hui nous sommes là afin de remédier à ces incohérences.

Comment envisagez-vous l'avenir de la filière bois en Corse ?

Nous envisageons l'avenir de la filière bois « Durable », nous serons des acteurs économiques sérieux, sûrement dans les premières activités économiques que compte la Corse avec le bâtiment et le tourisme.

Pourquoi adhérer sans tarder au syndicat ?

Nous sommes à la croisée des chemins, une opportunité s'offre aux acteurs de la filière bois : celle d'être reconnue, cela passe inévitablement par la synergie des hommes et la mutualisation de leurs moyens : ce qui ne peut se concevoir qu'au travers d'une structuration laquelle passe par l'adhésion à notre syndicat.

« I lignaghjoli corsi » est désormais l'acteur majeur de la relance filière bois en Corse.



Exploitant effectuant une coupe de pin lariciu

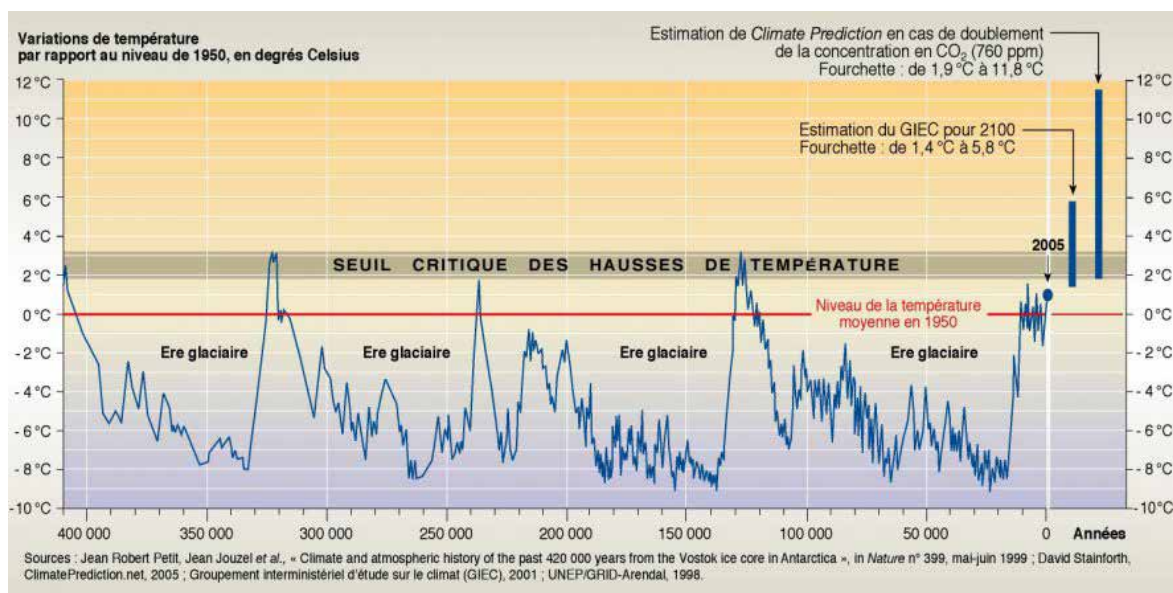
Photographie : ©ODARC

Dérèglement climatique : quels enjeux pour la forêt privée

Le changement climatique est une problématique au cœur de nos enjeux sociétaux. Quel est son impact sur nos forêts et comment le forestier peut-il s'adapter face à ce nouveau défi ?

Si le changement climatique n'est pas un phénomène extraordinaire car il varie naturellement depuis la formation de la Terre -les périodes de refroidissements et de réchauffements ce sont toujours succédées dans des laps de temps relativement longs (25 à 100 milles ans), et la pluparts des espèces vivantes que nous côtoyons se sont adaptées (évolution, migration, reproduction, etc.) à ces changements- celui que nous vivons actuellement est exceptionnel du point de vue de sa vitesse.

C'est l'activité humaine par ses émissions de gaz à effet de serre qui a produit en un siècle ce que la nature produit normalement en plusieurs dizaines de milliers d'années. En France, la température moyenne a augmenté d'environ 1°C. Ce réchauffement est plus marqué en zone méridionale comme en Corse où l'augmentation est proche des 2°C.



Variation des températures au cours des 400 000 dernières années

Sources : Jean-Robert Petit, Jean Jouzel et al.

Le saviez-vous ?

L'effet de serre est un phénomène naturel causé par des gaz qui concentrent l'énergie solaire comme le dioxyde de carbone principalement (CO₂), mais aussi la vapeur d'eau (H₂O), l'ozone (O₃) ou le méthane (CH₄). Il participe à la vie sur Terre, en offrant une température moyenne de +15°C au lieu de -19°C.

Depuis 1870, la concentration de CO₂ liée aux activités humaines augmente et dérègle ce phénomène naturel, avec pour conséquence une montée des températures, l'élévation des océans, l'augmentation des précipitations et l'acidification des océans.

Les prévisions futures sont incertaines. Les scénarii diffèrent suivant les émissions de gaz à effet de serre de l'activité humaine. Selon les plus pessimistes d'ici la fin du siècle en Corse, le réchauffement atteindrait 4 à 6 °C et les vagues de chaleur seraient plus fréquentes et intenses.

Si les projections climatiques montrent peu d'évolution des précipitations annuelles, on peut toutefois prévoir une alternance des périodes de sécheresse météorologique et des épisodes de précipitations intenses. En outre, les précipitations neigeuses vont diminuer notamment aux altitudes supérieures à 1500 m. De manière générale, la quantité et la qualité de la ressource en eau diminuera (eaux souterraines, cours d'eau etc.).



« La modification du climat par la pollution atmosphérique induit des répercussions dont on ne saisit pour l'instant que les grandes lignes [...], de nombreuses rétroactions [...] aggravent ces phénomènes. » H-J Otto.

Par ailleurs, l'eau restituée à l'atmosphère par les écosystèmes forestiers (évapotranspiration) augmente et va continuer d'augmenter dans un contexte de sécheresses plus intenses, plus fréquentes, plus sévères et plus longues.

Conséquences du changement sur les forêts

On estime que le dérèglement du climat altère la productivité, la résistance et la résilience des forêts, notamment face aux bio-agresseurs et aux incendies qui à l'inverse se retrouvent renforcés.

L'exemple de l'expansion des chenilles processionnaires du pin vers le Nord et en altitude est représentatif de la propagation des bio-agresseurs forestiers à cause du réchauffement climatique.

Les caractéristiques (risque, intensité, altitude, latitude etc.) des incendies vont évoluer et auront tendance à augmenter. La combustion des forêts entraîne des émissions de méthane, un puissant gaz à effet de serre.

« Les statistiques climatiques depuis un siècle ne donnent que des valeurs moyennes sur une durée relativement longue. Un grand nombre d'écarts saisonniers brefs [...] conditionnent [...] la croissance des arbres forestiers. Ces événements régionaux ou locaux peuvent modifier dans une mesure considérable la vitalité et la capacité concurrentielle de certaines essences. » H-J Otto.

La contrainte principale pour le développement des arbres est la récurrence des sécheresses du sol et de l'air. A titre d'exemple les sécheresses de 2003 et 2006 ont entraîné une perte de croissance, une dégradation de leur état de santé, une plus grande sensibilité aux bio-agresseurs et surtout des taux de mortalité anormaux.



Photographie : Sylvain Gaudin ©CNPF

Pessière entièrement touchée par les scolytes dans la région Grand-Est

En Corse, la végétation est spontanée et naturelle, elle est adaptée au climat aride méditerranéen mais reste fragile aux événements extrêmes. Ce sont surtout les arbres situés en limite d'aire de répartition de l'espèce qui pourraient être affectés dans un futur proche. On peut par exemple observer des dépérissements de châtaigniers en Castagniccia à 400 m d'altitude. En revanche, le chêne vert connaîtra une grande expansion due aux hausses de températures et pourrait même remonter jusqu'à la Loire.

Cependant, les arbres sont capables de s'adapter à de nouvelles conditions environnementales. Les arbres forestiers disposent d'une diversité génétique supérieure à celle des êtres humains, ce qui constitue une assurance pour s'adapter aux changements environnementaux au fil des générations.

Des recherches dans ce sens permettront d'améliorer les connaissances des espèces et des provenances ainsi que les bonnes pratiques à mettre en place. L'introduction de feuillus au milieu de conifères peut, par exemple, avoir un effet protecteur contre des insectes prédateurs des arbres.

Rôles de la forêt vis-à-vis du changement climatique

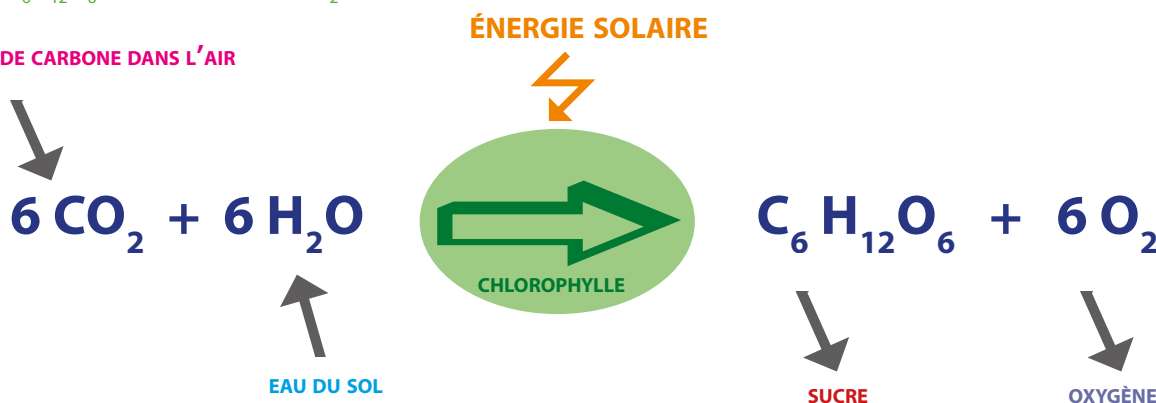
La forêt a un rôle primordial dans l'atténuation et la lutte contre le changement climatique.

Les forêts sont un lieu d'échange entre l'atmosphère, le sol, l'hydrosphère et la biosphère. Ces échanges d'eau, d'énergie et de matière affectent le climat, aussi bien à une échelle locale (microclimats) qu'à l'échelle globale. Elle a donc un rôle prépondérant dans les cycles biogéochimiques liés à l'eau, le sol, l'air, ou le carbone (voir article dédié au carbone).

Le saviez-vous ?

La photosynthèse est le processus au cours duquel l'énergie solaire est utilisée pour associer le dioxyde de carbone de l'air (CO_2) capté par les feuilles à l'eau du sol (H_2O) et puisé par les racines pour produire un sucre simple ($\text{C}_6\text{H}_{12}\text{O}_6$) et de l'oxygène (O_2). C'est grâce à cette réaction que l'arbre produit sa propre matière.

DIOXYDE DE CARBONE DANS L'AIR



Au niveau local, les forêts jouent un rôle de tampon. Elles accumulent de la chaleur pendant la journée avant de la réémettre la nuit, humidifient et rafraîchissent l'air par évapotranspiration, améliorent la quantité d'eau disponible et sa qualité, réduisent l'érosion des sols, et réduisent la force des vents en formant des écrans brise-vent.

Les moyens d'actions

La forêt privée qui représente 79 % des forêts insulaires a un rôle important à jouer dans l'adaptation des forêts au dérèglement du climat. La gestion durable des forêts, comme la préservation des sols, des cours d'eau et de la biodiversité lors d'exploitation forestière, participe à renforcer la vitalité et la résilience des forêts face à ce dérèglement et autres événements perturbateurs.

Le CRPF de Corse œuvre aux côtés des propriétaires forestiers pour :

- Améliorer les connaissances liées au changement du climat (réseau des correspondants nationaux),
- Assurer la surveillance des dépérissements (réseau Département Santé des Forêts),
- Améliorer la connaissance des essences et des stations (guide des stations et sylvicultures : châtaignier, chêne vert, chêne-liège),
- Développer une gestion durable et rentable (document de gestion, regroupement, développement de marchés, de filières, et produits).

Le CRPF de Corse intervient gratuitement à la demande d'un propriétaire. Le technicien de votre secteur peut réaliser un diagnostic sanitaire et sylvo-climatique afin d'évaluer les signes de dépérissements et d'attaques de pathogènes, ainsi que l'adéquation des essences avec les stations de vos parcelles dans un contexte de changement climatique.

Martin Monnet, Technicien forestier

Le syndicalisme forestier et la sylviculture intensive

Il n'a pas échappé aux adhérents de notre syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de Corse, qu'une sorte de polémique s'est installée peu à peu entre la fédération nationale des syndicats de propriétaires privés à laquelle nous appartenons et certaines organisations écologiques au plan national.

Il n'est pas rare de retrouver régulièrement à la une de certains journaux ou magazines d'importance, comme de chaînes de télévision ou de radios d'audience nationale, des reportages de fond, des interviews, des émissions ou des films documentaires mettant en cause la tendance productiviste de la gestion forestière en France.

Montrée du doigt de manière assez précise et parfois sans ménagement, c'est la forêt privée qui en est la cible où une sorte de sylviculture intensive y est dénoncée. En premier lieu ce sont les coupes rases qui émeuvent, celles qui touchent en fait les peuplements d'essences identiques et dont l'âge d'exploitabilité est atteint au même moment. L'impact est violent et nous convenons aisément du trouble que cela peut engendrer dans le public. Critiquée également et à juste raison, la persistance dans certaines forêts de traitement des sous-bois au glyphosate, mais aussi la part de plus en plus importante prise par la plantation et l'exploitation des résineux qui trouvent un écho très défavorable dans le public, au détriment des peuplements de feuillus qui ont fait de tous temps la qualité et la richesse de la sylviculture de nos forêts.

On peut comprendre les raisons qui ont conduit à l'accélération de cette tendance prise par la filière forêt bois et qui ne peut qu'interpeller chaque citoyen au moment même où la problématique liée aux effets du changement climatique et à son atténuation place la forêt au premier plan et les propriétaires forestiers comme acteurs d'un sursaut indispensable.

La globalisation de l'économie et donc la mondialisation du marché ont conduit les opérateurs à rationaliser les coûts et donc à transformer le paysage économique de la filière - y compris en Corse d'ailleurs. L'extrême compétitivité a joué progressivement sur les types de produits et donc sur la demande, sur les modes de fabrication et donc sur la productivité, sur les niveaux d'investissement et donc sur l'échelle des volumes (d'où la concentration des scieries et souvent leur disparition) et enfin sur les essences de bois privilégiées, ce qui s'est traduit par une demande accrue de résineux qui conduit dès lors les propriétaires (souvent conseillés par leurs gestionnaires) à favoriser les essences à rotation plus courtes et donc plus rentables. Exit les feuillus au profit des résineux !

Cette situation n'est pas acceptable et nous ne devons plus la tolérer.

Au moment où la société civile place la forêt au cœur de la destinée de l'humanité et de la protection de la nature qui l'entoure, au moment où il est demandé à chaque citoyen de prendre sa part de l'effort à accomplir, au moment où les propriétaires forestiers eux-mêmes s'interrogent sur les évolutions qu'ils doivent accepter dans les choix de gestion de leurs forêts jusqu'à imaginer de consacrer une part de celle-ci à ce que l'on appelle désormais « la forêt de libre évolution », nous devons rappeler que nous sommes, nous propriétaires forestiers, les premiers acteurs de la gestion durable des forêts et que notre responsabilité est primordiale dans les choix que nous faisons dans ce domaine.

A nom des liens qui nous unissent avec le CNPF, l'outil de développement indispensable à la forêt privée, dans un contexte où lui-même s'interroge sur l'origine des financements publics auxquels il pourrait prétendre au-delà de ceux qu'il reçoit du Ministère de l'agriculture - on a ainsi entendu parler du Ministère de la transition écologique par exemple -, nous pouvons affirmer que nous ne sommes pas favorable à voir les écologistes issus de milieux urbains, ne sachant pas appréhender la ruralité, décider à notre place de la gestion de nos forêts. Mais d'un autre côté, nous ne sommes pas disposés à être le « marchepied » d'une sylviculture productiviste qui reproduirait les erreurs de l'agriculture intensive.

L'ambition de ce texte n'est pas de prendre parti dans ce débat et d'établir une fois pour toute la position de notre syndicat, mais de permettre à chacun d'entre vous qui êtes propriétaires forestiers, de réfléchir à cette question très actuelle afin que nous puissions proposer ensemble une autre stratégie que celle de l'affrontement avec nos détracteurs.



Etablissement d'un partenariat entre l'ODARC et le CRPF de Corse : une prise d'acte de la place majeure de la forêt en corse

Le 23 avril dernier, le Président de l'ODARC, Lionel Mortini, et le Président du CRPF de Corse, Daniel Luccioni ont concrétisé leur volonté commune d'agir en faveur de la filière forêt-bois de Corse via la signature d'une convention triennale liant les deux établissements dans une série d'actions.



Photographie : José Martinetti ©CORSE

Signature de la Convention par les Présidents Lionel Mortini et Daniel Luccioni à la Casa di a Furesta à Vivario

Communiquer et sensibiliser

L'ODARC et le CRPF collaboreront à la réalisation d'outils de communication sur des thèmes communs et consolideront le partenariat en cours dans ce présent bulletin.

Dynamisation de la filière

Ils renforcent ainsi leur collaboration sur les projets régionaux de relance de la filière parmi lesquels le développement des démarches de qualité sur la certification Lignum Corsica et sur la marque Corse Bois Bûche, menées par l'ODARC.

Etudes, recherches et prospective

Les deux organismes s'associeront, en collaboration avec les acteurs de terrains et les partenaires scientifiques et techniques, dans le but d'approfondir des réflexions sur des thèmes spécifiques à la forêt privée de Corse et de Méditerranée dans le but d'orienter des solutions adaptées.

Défense contre les incendies

Les deux organismes veilleront à développer plusieurs éléments en faveur de la prévention et de la lutte contre les incendies : la promotion du sylvopastoralisme, une gestion durable des peuplements forestiers, la création de dessertes désenclavant les massifs, une occupation intelligente de l'espace, ou encore une complémentarité avec les activités agricoles et pastorales.

Animation foncière

Sur le plan de l'animation foncière, ils démultiplieront leur force d'action sur le terrain afin de dépasser les contraintes spécifiques de l'île, marquées par de fortes indivisions, du morcellement de la propriété forestière. L'ODARC et le CRPF s'engagent ainsi à renforcer l'animation des territoires afin de faire émerger des actions pragmatiques de terrain essentielles au développement d'une véritable filière forêt-bois locale, notamment en incitant les propriétaires forestiers privés au regroupement. Ces actions, dans le respect du droit de propriété, et par un travail technique adapté, permettront une gestion concertée entre les propriétaires de petites surfaces, tout en impliquant les collectivités dans les projets de forêts privées, à fonction motrice de développement local.

Dérèglement climatique : adaptation et anticipation

Le CRPF de Corse et l'ODARC veilleront à promouvoir les pratiques sylvicoles adaptées au changement climatique tout en favorisant la production de bois de qualité et la prévention des risques. Il est primordial que les forestiers puissent comprendre et anticiper les risques auxquels sont confrontés

La Convention de partenariat entre l'ODARC et le CRPF de Corse permet de sceller un engagement fort en faveur des forêts privées de l'île pour la période 2021-2023.

Les deux organismes manifestent ainsi leur volonté d'officialiser et de renforcer leur collaboration dans le but de promouvoir la gestion durable des forêts privées de Corse. Cette collaboration sera l'occasion de mettre l'accent sur une animation particulière tenant compte des spécificités et des contraintes locales et visant à amener les propriétaires forestiers dans la spirale vertueuse de la gestion forestière.

Plusieurs axes sont déclinés par la Convention.

Etaient également présents à la signature :

- pour le CRPF de Corse : le 2nd Vice-Président François Piacentini, Ignace-François Padovani, le Directeur par intérim Christophe Barbe, et l'Ingénieur Florian Galinat
- pour l'ODARC : l'ingénieur Sylvestre Sisco

les forêts afin de pérenniser cette ressource verte dans un contexte de climat évolutif.



Photographie : ©ODARC

La signature a été suivie de la visite d'une parcelle forestière privée sur la commune de Vivario

11/06

Une saison de récolte de liège qui débute avec difficultés !

La filière liège est à pied d'œuvre pour récolter le liège des arbres dont la saison a débuté depuis le mois de mai. Néanmoins, ce savoir-faire se fait rare en Corse, et les restrictions liées au COVID-19 causent des difficultés aux opérateurs locaux pour recruter la main d'œuvre étrangère qualifiée en la matière. La récolte se terminant en août la récolte de liège de cette année pourrait s'avérer minime.

Une démonstration sur l'utilisation d'une nouvelle machine de découpe du liège sur l'arbre est proposée par la coopérative forestière A Silva en collaboration avec l'Institut Méditerranéen du Liège et le Centre Régional de la Propriété Forestière. Elle est destinée aux professionnels de la filière ainsi qu'aux propriétaires forestiers sur la commune de Sollacaro le vendredi 11 juin 2021 à l'occasion d'un chantier de récolte.

Cette machine permet d'anticiper la saison en amont en préparant les découpes en avance et de procéder au décollage des planches de manière traditionnelle lorsque les conditions climatiques et météorologiques sont adaptées à cette opération. Elle limite les blessures occasionnées à l'arbre par des coups de haches maladroits lors de la récolte et peut être une solution à l'absence d'ouvriers qualifiés.

De plus, si la récolte du liège de l'arbre n'est pas indispensable à sa survie et peut au contraire lui causer un stress, une récolte régulière entre 8 et 12 ans permet d'obtenir des planches de liège d'une épaisseur d'environ 3 cm répondant aux attentes des fabricants de bouchon de liège. C'est aujourd'hui le produit liège le mieux valorisé, avec des prix d'achats variant de 2 à 3 euros le kg livré usine. La qualité du liège corse est rare c'est pourquoi il est indispensable de gérer durablement les suberaies (forêts de chêne-liège).

En outre, une série de travaux forestiers permettra d'assurer une bonne récolte de liège par la suite (démaquillage, layonnage, éclaircies,...) et participera ainsi à la pérennisation de ces paysages uniques du pourtour méditerranéen dans un contexte de changement climatique renforçant les menaces liées à l'incendie, aux fortes sécheresses, aux ravageurs, etc.

Par ailleurs, un liège non récolté gagnera en épaisseur mais perdra de sa valeur commerciale. C'est pourquoi dans l'objectif de conserver la qualité générale des suberaies, le PDRC propose une aide financière pour récolter les produits à faible valeur économique (liège surépais, dégradé, brûlé, etc.) et supporter le coût de la main d'œuvre.



Photographie : Louis Amandier©CNPF

Levée de liège femelle de manière traditionnelle

Pour plus d'informations contactez le CRPF de Corse :
04 95 23 84 24 - corse@crpf.fr

ou la Coopérative Forestière A Silva :
04 95 58 78 36 - francois.muracciole@silvacoop.corsica

15/06
16/06

Journées techniques - Tournée terrain

Innov'Ilex «La gestion durable du chêne vert au service de son innovation»

Dans les régions du Sartenais/Valinco (Corse-du-Sud)

Sous la conduite de l'ONF et du CNPF

« Quelles nouvelles sylvicultures pour le chêne vert demain en Corse? »

Nous rencontrerons des propriétaires forestiers, publics et privés, engagés dans la gestion de leurs peuplements de chêne vert. Ces deux jours nous permettrons d'échanger, autour du projet INNOV'ILEX, sur les choix de gestion, particulièrement sur les conditions nécessaires à l'obtention de la régénération naturelle et sur le développement d'une ressource bois d'œuvre sur l'île.

Plus de détails bientôt sur www.foret-mediterraneenne.org / rubrique « Nos manifestations ».

Contactez le CRPF de Corse : 04 95 23 84 24

Informations filière forêt-bois

FICHES ITINÉRAIRES TECHNIQUES PAR ESSENCE

A travers 96 fiches techniques, bénéficiez de l'expertise et de l'expérience des agents de terrain du CNPF sur les itinéraires sylvicoles applicables en France métropolitaine à 20 essences ou groupes d'essences.

Ces fiches sont destinées aux propriétaires forestiers, et expliquent de façon illustrée comment conduire leurs bois, soit en gardant le traitement actuel (taillis, futaie régulière ou irrégulière, mélange futaie-taillis), soit en le faisant évoluer (irrégularisation, passage à la futaie, etc.).

Vous pouvez lire le document complet **en ligne** ou **télécharger** les fiches par essence sur le site internet du CNPF : <https://www.cnpf.fr/> - Rubrique «Gestion durable biodiversité» - Sous-rubrique «Les documents de gestion durable» - «Fiches itinéraires techniques par essence».



Extrait du document

LES DOCOBAS EN COURS

L'équipe technique du CRPF de Corse poursuit sa forte implication dans le développement de projets de territoire à l'échelle de communes ou encore d'intercommunalités. Cela se traduit notamment par l'élaboration de DOCOBAS : Documents d'Objectifs Agricoles et Sylvicoles.

La carte ci-contre vous présente les DOCOBAS en cours sur la Corse.

N'hésitez pas à vous rapprocher de votre Mairie ou de nos services pour plus d'informations.



AGENDA DES REUNIONS

04/06 - Sollacaro

Visite terrain d'une levée de liège

Rendez-vous au Col de Celaccia à 9h

11/06 - Sartène

Visite terrain d'une levée de liège

Rendez-vous au Lycée Agricole à 9h30

07/07 - Visioconférence

La sylviculture du châtaignier

Inscription auprès de Philippa SBRESCIA

par téléphone : 06 99 50 46 37

ou par mail : philippa.sbrescia@crpf.fr

26/07 - Visioconférence - 10h30

Projet de développement forestier concerté sur la commune d'Antisanti

Inscription auprès de Philippa SBRESCIA

par téléphone : 06 99 50 46 37

ou par mail : philippa.sbrescia@crpf.fr

Plus d'informations

Contact : Martin Monnet

martin.monnet@crpf.fr

06 83 09 81 94

NEWSLETTER

Inscrivez-vous à notre Newsletter afin de recevoir toutes les informations sur la forêt privée corse !

Inscription par mail à corse@crpf.fr

Pour plus d'informations contactez Philippa SBRESCIA - 06 99 50 46 37 - philippa.sbrescia@crpf.fr



Furesta di Corsica est réalisé avec la participation financière de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC).

Directeur de la publication : Christophe BARBE
Rédaction - Graphisme - Mise en page : Philippa SBRESCIA
Imprimerie : Coloradoc
Photos couverture : Louis-Adrien LAGNEAU©CNPF
Numéro tiré à 3336 exemplaires
Abonnement gratuit

Le journal semestriel d'information forestière Furesta di Corsica est réalisé par le CRPF de Corse. Il vous a été adressé sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de nos courriers, il vous suffit de l'exprimer par écrit auprès du CRPF de Corse en indiquant vos coordonnées.

Centre Régional de la Propriété Forestière de Corse

105, Cours Napoléon - 20 000 AJACCIO

04 95 23 84 24 - corse@crpf.fr - <https://corse.cnpf.fr>